

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830 (REACH)

PATE AU CUIVRE

Date de révision 20-mars-2019

Remplace la version 12-mars-2019

Version 5.01

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de

produit Nom du produit Pate au cuivre (code 780)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Graisse lubrifiante uniquement pour usage industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ARMORINE SA
BP 70115
56601 Lanester Cedex

Téléphone: +33 297761387

Pour plus d'informations, contacter
contact@armorine.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
France	ORFILA : + 33 (0) 1 45 42 59 59

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H332 - Nocif par inhalation
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P301+P312-EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 P337+P313-Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
 P391 - Recueillir le produit répandu
 P501 - Éliminer le contenu/réceptif dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Composants dangereux pour l'étiquetage

Cuivre

2.3. Autres dangers

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Cuivre	231-159-6	7440-50-8	<25	Acute Tox. 3 (H331) Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Acute 1 (H400), M-factor 10 Aquatic Chronic 1 (H410), M-factor 1	01-2119480154-42

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Ce produit est une graisse lubrifiante à base d'épaississant inorganique avec additifs et basée sur de l'huile minérale. L'huile minérale dans ce produit contient < 3 % PCA (IP 346).

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Inhalation	Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Si les symptômes persistent, consulter un médecin. NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser du CO₂, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ininflammable. Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres sections

Autres informations

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 45°C. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Méthodes de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique8:CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Cuivre 7440-50-8	-	STEL: 0.6 mg/m ₃ STEL: 2 mg/m ₃ TWA: 1 mg/m ₃ TWA: 0.2 mg/m ₃	TWA: 0.2 mg/m ₃ TWA: 1 mg/m ₃ STEL: 2 mg/m ₃	TWA: 0.2 mg/m ₃ TWA: 1 mg/m ₃	TWA: 0.01 mg/m ₃ Ceiling / Peak: 0.02 mg/m ₃ Ceiling / Peak: 0.2 mg/m ₃
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Cuivre 7440-50-8	-	TWA: 0.2 mg/m ₃ TWA: 1 mg/m ₃	TWA: 0.1 mg/m ₃	TWA: 1 mg/m ₃ TWA: 0.1 mg/m ₃	TWA: 1.0 mg/m ₃ TWA: 0.1 mg/m ₃
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Cuivre 7440-50-8	STEL 4 mg/m ₃ STEL 0.4 mg/m ₃ TWA: 1 mg/m ₃ TWA: 0.1 mg/m ₃	STEL: 0.2 mg/m ₃ TWA: 0.1 mg/m ₃	TWA: 0.2 mg/m ₃	TWA: 0.1 mg/m ₃ TWA: 1 mg/m ₃ STEL: 0.1 mg/m ₃ STEL: 1 mg/m ₃	TWA: 0.2 mg/m ₃ TWA: 1 mg/m ₃ STEL: 0.6 mg/m ₃ STEL: 2 mg/m ₃

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Équipement de protection individuelle**Protection des mains**

Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Épaisseur $\geq 0,38$ mm - Temps de Passage > 480 min. Épaisseur 0,1 mm - protection contre les éclaboussures. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Conforme EN 374-2 et EN 347-3.

Protection des yeux/du visage
Protection corporelle
Protection respiratoire

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Vêtements de protection adaptés, Tablier, Gants en plastique ou en caoutchouc.
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Semi-solide
Aspect	Lissez
Couleur	cuire
Seuil olfactif	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés comburantes	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition		Sans objet
Point d'éclair	$> 150^{\circ}\text{C} / > 302^{\circ}\text{F}$	Basé sur l'huile.
Taux d'évaporation		Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Sans objet
Densité de vapeur		Sans objet
Densité		Aucune information disponible
Solubilité(s)		Aucune information disponible
Coefficient de partage		

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

DL50 par voie orale	1840 mg/kg
DL50, voie cutanée	6631 mg/kg
Brouillard	2,2 mg/l

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Inhalation	L'inhalation de brouillard d'huile peut provoquer une irritation, des maux de tête, des nausées et des difficultés respiratoires.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.
Contact avec la peau	Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Ingestion	Malaise(vague sentiment d'inconfort).

Rubrique 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Écotoxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
--------------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La matière n'est pas bioaccumulable .

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Après rejet, s'adsorbe dans le sol.

Mobilité

Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Rubrique13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur
Emballages contaminés	Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.

Codes de déchets/désignations de déchets selon LoW/AVV 13 08 99*

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Ce produit contient une substance chimique classée comme polluant marin par l'IMDG/OMI

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe I de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies professionnelles Tableau des maladies professionnelles n°36 "Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale et de synthèse.

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme

AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme
NZIoC	Est conforme

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

CE commission européenne

CLP Classification, Labelling and Packaging Regulation [Regulation (EC) No.1272/2008]

GHS Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

CEE Communauté Économique Européenne

EUH statement = CLP-specific Hazard statement

CAS Chemical Abstracts Service

REACH Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals

LD50 Median Lethal Dose for 50% of subjects

WGK Wassergefährdungsklasse

ADR Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par Route

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

IMDG International Maritime Dangerous Goods Code

IATA International Air Transport Association

Date de révision 20-mars-2019

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour, 2, 15.

Cette fiche signalétique est conforme aux dispositions de la réglementation (CE) n°1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité